



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 mai 2022  
Français  
Original : anglais

## Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, adoptée le 8 décembre 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) – Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad – et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel et l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à cet égard. Le 29 juin 2021, le Conseil a adopté la résolution 2584 (2021), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSMA et recommandé que la Mission renforce son appui à la Force conjointe, conformément à sa résolution 2531 (2020). Le rapport couvre la période allant du 12 novembre 2021 au 9 mai 2022.

2. La situation politique et les conditions de sécurité hautement volatiles au Sahel ont entravé le bon fonctionnement de la Force conjointe au cours de la période considérée. Parmi les problèmes qui ont contribué à considérablement ralentir la cadence de ses opérations, en particulier dans les secteurs centre et ouest, il convient de citer le calendrier incertain de la transition au Mali et le coup d'État du 23 janvier au Burkina Faso.

#### II. Activités de la Force conjointe

##### A. Le point sur le déploiement des contingents

3. Les divergences persistantes entre les autorités de transition du Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pendant la transition ont influé sur la dynamique entre les États membres du G5 Sahel et rendu plus difficile la définition d'objectifs communs et d'une vision partagée de l'avenir de la Force conjointe. Le sommet annuel des chefs d'État des pays membres du G5 Sahel, initialement prévu pour janvier 2022, a été reporté sine die. Actuellement, le Tchad assure la présidence du groupe. De plus, le Comité de défense et de sécurité, qui établit les plans stratégiques et d'équipement sur la base desquels le commandant de la Force conjointe planifie ses opérations, ne s'est pas réuni pendant la période considérée. En l'absence d'orientation stratégique formelle, le commandant de la force, le général Oumar Bikimo, a néanmoins élaboré un plan de campagne, en étroite



consultation avec les chefs d'état-major des États membres du G5 Sahel, donnant la priorité aux secteurs ouest et centre.

4. Le 23 janvier, le Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, a été chassé du pouvoir par un coup d'État militaire. Le bataillon burkinabé n'a donc pas pu participer à la première phase de l'opération Kana. La zone des trois frontières du secteur centre, zone d'intervention prioritaire de la Force conjointe, reste celle qui a été la plus touchée par l'expansion du terrorisme au Sahel. Deux des trois pays du secteur centre traversent une période de transition politique incertaine et se sont retirés partiellement ou entièrement des opérations, de ce fait, la cadence des opérations de la Force conjointe s'est considérablement ralentie.

5. Pendant la période considérée, la Force conjointe a mené quatre opérations de reconnaissance dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger dans le secteur centre : l'opération Wafo, du 16 au 20 novembre 2021 ; l'opération Hamokargui, du 15 au 18 janvier 2022 ; l'opération Kana, du 2 au 4 février (première phase) et du 26 février au 3 mars (deuxième phase). D'après la Force conjointe, ces quatre opérations, qui ont servi à réaffirmer sa présence dans le secteur centre, ont permis de sécuriser les principaux axes de transport.

6. La première phase de l'opération Kana a été menée conjointement par des bataillons tchadiens et nigériens et, selon les responsables de la Force conjointe, permis de « neutraliser » plusieurs éléments terroristes et de détruire des biens des groupes terroristes sur le territoire burkinabé. La deuxième phase de l'opération Kana a été menée conjointement par les bataillons tchadiens, nigériens et burkinabé dans le secteur centre. Elle aurait permis de capturer plusieurs membres de groupes armés extrémistes, qui ont ensuite été remis à l'unité de prévôts au Niger.

7. Dans le secteur ouest, la Force conjointe a intensifié ses opérations de lutte contre le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains. En janvier, le bataillon mauritanien de la Force conjointe a mené l'opération Elgueuede pour recueillir des renseignements entre M'beiket Lahwach (Mauritanie) et la frontière malienne.

8. Dans le secteur est, la Force conjointe a effectué des patrouilles de routine pour dissuader les éléments hostiles et sécuriser les principaux axes de transport le long de la zone frontalière avec la Libye.

9. En mars, avec le soutien des forces françaises, la relève du bataillon tchadien de la Force conjointe stationné à Téra (Niger), dans le secteur centre, a été achevée.

10. L'infiltration et la mobilité accrue d'éléments armés terroristes au sein des populations locales continuent de représenter un défi majeur pour la Force conjointe, qu'il s'agisse d'identifier les bons informateurs ou de protéger les civils pendant les opérations. En outre, le commandement de la Force conjointe a indiqué que les chaînes de commandement conflictuelles constituaient un obstacle majeur au bon fonctionnement de la Force. Obtenir des informations fiables et vérifiables sur les résultats des opérations de la Force conjointe reste également un défi majeur. La MINUSMA a continué d'organiser des réunions de coordination et de partage d'informations entre la Mission et le commandement de la Force conjointe.

## **B. Le point sur le déploiement de la composante Police**

11. La composante Police des Nations Unies a participé à deux ateliers aux côtés de représentants des États membres du G5 Sahel. Le premier, sur l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), s'est tenu à Bamako, le 7 décembre 2021.

12. Du 24 au 27 janvier, la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Sahel et Expertise France ont organisé le deuxième atelier à N'Djamena sur le déploiement de la composante Police de la Force conjointe. La police des Nations Unies a participé et contribué à des formations sur le travail de la police judiciaire et la création d'unités de prévôts.

### **C. Secrétariat et cadre institutionnel du Groupe de cinq pays du Sahel**

13. Le 9 mars, la réunion ministérielle de la Coalition pour le Sahel a eu lieu virtuellement, sous la présidence du Haut-Représentant de la Coalition, Djimé Adoum. Les participants à la réunion ont fait le point sur la détérioration de la sécurité et des conditions humanitaires dans la région du Sahel. Ils ont réitéré le soutien des États membres et des partenaires au G5 Sahel et à sa Force conjointe et rappelé qu'il importait que ses bataillons soient bien équipés. Ils ont également salué la mise en place du Collège de défense du G5 à Nouakchott et de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme à Abidjan. On a indiqué qu'il fallait approfondir les consultations entre le secrétariat exécutif du G5 et l'Alliance pour le Sahel, ainsi que la coordination entre le G5 Sahel, l'Initiative d'Accra, la CEDEAO et l'Union africaine.

14. Le 4 avril, l'Alliance pour le Sahel a convoqué à Madrid le G5 Sahel et d'autres institutions régionales pour des consultations sur les effets des initiatives collectives en faveur du développement au Sahel menées pour contrer les conséquences des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, l'inflation des prix des produits de base et les menaces pour la sécurité alimentaire.

## **III. Application de l'Accord technique**

15. Pendant la période considérée, la MINUSMA a continué de fournir des articles consommables essentiels, notamment des produits pétroliers et des rations, aux huit bataillons de la Force conjointe, conformément à l'accord tripartite et aux résolutions [2391 \(2017\)](#), [2480 \(2019\)](#), [2531 \(2020\)](#) et [2584 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

### **Articles consommables essentiels**

16. De novembre à janvier, la Mission a livré, par l'intermédiaire d'un prestataire national (malien) et de deux prestataires internationaux, un total de 702 684 litres de produits pétroliers, 11 381 litres de lubrifiants et 84 340 boîtes de rations pour le quatrième trimestre de 2021, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

17. De janvier à mars, la Mission a commencé à préparer les livraisons conformément aux demandes de soutien reçues le 23 décembre 2021, pour le premier trimestre de 2022. Il s'agit de 86 300 litres de produits pétroliers et de 5 440 boîtes de rations. Les livraisons faites par l'intermédiaire de prestataires suivant les modalités d'appui améliorées ont commencé le 11 avril ; 7 000 litres de diesel sur 25 000 ont été livrés au poste de commandement interarmées de théâtre, compte tenu de la capacité de stockage. Les préparatifs pour le deuxième trimestre ont commencé ; pour la période allant de juin à juillet 2022, la MINUSMA livrera 86 300 litres de produits pétroliers et 8 300 boîtes de rations.

## Soutien génie

18. Le 10 novembre 2021, la MINUSMA a achevé la construction d'une fosse septique en dur, d'un puits d'infiltration et de deux installations d'eau et d'assainissement au poste de commandement interarmées de théâtre à Bamako, pour un montant de 16 034,25 dollars. De plus, le 25 novembre 2021, elle a construit au poste de commandement interarmées de théâtre une plate-forme en béton pour le réservoir de carburant, pour un coût total de 1 977,95 dollars.

## Évacuations sanitaires et transport

19. La MINUSMA a évalué les incidences financières de l'appui aérien (vols spéciaux) fourni pour la relève du bataillon basé à Téra II (Niger), composé de 800 soldats tchadiens, prévue pour la période entre mars et mai. La relève a été menée par l'opération Barkhane, du 21 au 24 mars. Selon les rapports, 733 soldats tchadiens sur 850 ont été transportés de Niamey à N'Djamena, et seulement 520 soldats ont été ramenés de N'Djamena à Niamey, puis déployés sur le site du bataillon basé à Téra II (Niger).

20. La Mission n'a fait aucune évacuation sanitaire primaire, n'ayant reçu aucune demande au cours de la période considérée.

## Problèmes et défis

21. Le manque de capacité de stockage dans les zones d'opérations des bataillons, qui est resté un sujet de préoccupation, a eu une incidence sur les livraisons pendant le dernier trimestre de 2021. Seul le bataillon mauritanien avait la capacité de stockage requise. La MINUSMA a fourni des solutions provisoires, en collaboration avec le commandant de la Force conjointe. Pour les rations de combat, elle a loué dix conteneurs frigorifiques, et pour les produits pétroliers, des livraisons partielles et des transferts de camion à camion ont été mis en place pour tous les bataillons, sauf le bataillon mauritanien.

22. L'octroi d'exonérations fiscales par les États membres du G5 Sahel a continué d'être problématique. Bien que ces États se soient engagés à exonérer tous les articles consommables transportés via les autorités portuaires et distribués directement par les prestataires aux bataillons, les retards dans le respect de ces engagements ont entraîné des retards de livraison pour certains des articles consommables essentiels.

23. Afin de régler ces problèmes, la Mission, pour les livraisons du premier trimestre 2022, a communiqué davantage avec le commandant de la Force conjointe et les autorités nationales du G5 Sahel. Entre-temps, la Division de la logistique du Département de l'appui opérationnel du Secrétariat de l'ONU s'est employée à inclure des points de livraison supplémentaires ou temporaires pour que les livraisons se fassent sans entrave.

24. L'insécurité due aux activités terroristes le long des itinéraires de ravitaillement continue de poser des problèmes pour les livraisons. Entre novembre 2021 et janvier 2022, la Mission, en consultation avec la Force conjointe, a prévu d'autres itinéraires pour remplacer ceux initialement établis. Le 25 février, les forces armées burkinabé, qui escortaient les contingents de la Force conjointe en route vers le site du bataillon à Dori (Burkina Faso) pour inspecter les stocks, ont été attaquées par des éléments armés non identifiés sur la route entre Dori et Kaya (Burkina Faso). Selon les informations, la Force conjointe a repoussé l'attaque, neutralisant six assaillants, mais plusieurs soldats ont été blessés.

#### **IV. Mise en œuvre du cadre de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire et politique de diligence voulue en matière de droits humains**

25. La MINUSMA et le HCDH ont continué à soutenir la Force conjointe dans les domaines suivants : respect des droits humains et du droit humanitaire, renforcement des capacités, lutte contre l'impunité et application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

26. Du 11 au 20 décembre 2021, le HCDH a organisé la troisième série de la formation du G5 Sahel sur les droits humains et le droit international humanitaire, à l'intention de 23 officiers supérieurs du poste de commandement interarmées de théâtre, prévôts et conseillers juridiques (22 hommes et 1 femme) des trois secteurs. La formation a été menée en collaboration avec la MINUSMA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge, le Centre for Civilians in Conflict, l'Institut international de droit humanitaire, Expertise France et le Chef d'état-major des armées françaises. Elle a porté essentiellement sur les principes généraux du droit des conflits armés et du droit international des droits de l'homme, ainsi que sur le cadre de conformité au droit international humanitaire de la Force conjointe et le contexte opérationnel de la Force conjointe.

27. Du 13 au 16 décembre 2021, le HCDH, en collaboration avec la Commission nationale des droits humains du Burkina Faso, a organisé un atelier sur la surveillance, l'établissement de rapports et le plaidoyer concernant les droits humains, à l'intention de 30 représentants du Ministère de la justice du Burkina Faso, de la Commission et d'organisations de la société civile (21 hommes et 9 femmes). Le HCDH a continué de renforcer la capacité des acteurs de la société civile dans les domaines de la surveillance des droits humains et de l'établissement des rapports à ce sujet.

28. Pendant la période considérée, le HCDH a intensifié ses activités de sensibilisation auprès des bataillons de la Force conjointe et des postes de commandement des secteurs et mené des activités de sensibilisation à l'intention de 24 participants du bataillon basé à Dori, le 24 novembre ; de 39 participants du poste de commandement de secteur au Tchad, les 8 et 9 décembre ; et de 57 participants au Niger, les 2 et 30 décembre.

29. En ce qui concerne la composante Police, le HCDH a organisé à Bamako le premier examen a posteriori du cadre de conformité utilisé par la composante Police de la Force conjointe. La session a eu lieu à Bamako du 7 au 10 décembre ; 25 participants de la Force conjointe et des unités spéciales d'investigation nationales ont porté leur attention sur les crimes graves, tels que le terrorisme. Le secrétariat exécutif du G5 Sahel et les prévôts (anciens ou actuels) ont également réfléchi aux moyens de renforcer et d'accélérer la judiciarisation du champ d'opérations. L'occasion a été mise à profit pour partager les réalisations, les expériences et les bonnes pratiques concernant l'apport de la composante Police à l'application du cadre de conformité. La question de l'intégration des femmes dans les opérations de la Force conjointe a également été examinée.

30. Du 21 au 25 février, le HCDH a formé 40 membres, dont 5 femmes, de la Force conjointe, provenant du poste de commandement interarmées de théâtre et des postes de commandement des secteurs ainsi que du secrétariat exécutif, à la gestion de l'information, aux relations avec les médias et à la communication en bonne et due forme d'informations sur les violations présumées ou réelles des droits humains impliquant la Force conjointe.

31. Pendant la période considérée, le HCDH et la MINUSMA ont continué de collaborer avec les autorités nationales du Tchad, du Mali et du Niger pour que les auteurs de crimes graves imputés à des éléments de la Force conjointe aient à répondre de leurs actes.

32. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSMA a mené 18 évaluations de risques concernant des demandes de soutien de la Force conjointe, recommandant des mesures d'atténuation ciblées. Ainsi, elle a recommandé d'organiser des séances de sensibilisation supplémentaires sur le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés, à l'intention des contingents et des bataillons. Elle a également recommandé que la Force conjointe lance des enquêtes internes sur les allégations de violations graves des droits humains dans les zones d'opérations des bataillons maliens, conformément à l'Instruction permanente de la Force conjointe sur les enquêtes internes. Comme pendant les périodes précédentes, des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne l'application de ces mesures d'atténuation. Pour sa part, la MINUSMA examine les allégations de violations flagrantes des droits humains commises par les forces maliennes, dans certains cas déployées aux côtés de personnel militaire étranger. Pour continuer à renforcer la conformité dans ce domaine, la MINUSMA a organisé deux sessions d'information sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains, à l'intention de 36 éléments de la Force conjointe (35 hommes et 1 femme), à Bamako, le 11 novembre et le 11 décembre 2021.

### **Problèmes et défis**

33. L'évolution de la situation politique dans certains pays membres du G5 Sahel a eu des effets négatifs sur l'exécution du projet de soutien à la Force conjointe pour l'application du cadre de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire. Par exemple, la douzième réunion du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, initialement prévue du 24 au 27 janvier, a été reportée à la suite du coup d'État militaire au Burkina Faso, retardant ainsi l'application de la directive sur la composante Police et le plan d'action élaborés à l'atelier de décembre 2019 sur la judiciarisation du champ d'opérations, deux éléments que le Comité de défense et de sécurité devait examiner.

34. Dans ses enquêtes sur des violations présumées des droits humains au Mali, l'ONU n'arrive pas à déterminer si les forces armées maliennes agissent sous le commandement et le contrôle de la Force conjointe ou des autorités nationale.

## **V. Observations**

35. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel reste une initiative importante, témoignant de l'engagement de ses États membres. Elle complète les engagements multiformes de l'ONU dans la région et mérite le soutien de la communauté internationale. À long terme, les solutions régionales conçues par les principales parties prenantes sont le moyen le plus efficace de garantir la durabilité, de créer une paix et une stabilité durables et d'exploiter pleinement le potentiel de la région. Je suis profondément préoccupé par la détérioration rapide de la sécurité au Sahel, ainsi que par l'effet débilant que la situation politique incertaine au Mali, au Burkina Faso et ailleurs pourrait avoir sur le meilleur fonctionnement de la Force conjointe et sur les mesures prises pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité et améliorer la gouvernance.

36. Je suis également gravement préoccupé par la détérioration de la situation des droits humains, les rapports faisant état de violations horribles commises à l'encontre

de civils, non seulement par des groupes armés terroristes, mais aussi, semble-t-il, par les forces armées et de sécurité de la région. Dans ce contexte, les autorités du G5 Sahel doivent s'engager sans réserve à redoubler d'efforts pour faire respecter et protéger les droits humains, si elles veulent garantir le succès des mesures visant à combattre le terrorisme, à améliorer la sécurité et à gagner la confiance des communautés. L'ONU continuera de travailler en étroite collaboration avec les dirigeants de la Force conjointe pour prévenir et atténuer les violations des droits humains.

37. L'absence de consensus entre les partenaires et les donateurs sur le mécanisme de soutien le plus efficace pour la Force conjointe du G5 Sahel s'est avérée être un obstacle important à son bon fonctionnement. Compte tenu de la complexité croissante de la crise à laquelle le Sahel est confronté et de l'urgence d'agir maintenant, à la cinquième Conférence annuelle de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue dernièrement à New York le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Président de la Commission africaine et moi-même avons amené nos deux organisations, en étroite collaboration avec la CEDEAO et le G5 Sahel, à lancer conjointement une évaluation stratégique en vue de rechercher les moyens de renforcer le soutien au G5 Sahel, à sa force conjointe et à d'autres initiatives de sécurité, de développement et de gouvernance au Sahel, en préconisant notamment une mobilisation durable des ressources. Un groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, présidé par l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, dirigera l'évaluation stratégique. J'attends avec intérêt les résultats de cette évaluation indépendante et je reste convaincu qu'il est essentiel de travailler ensemble pour relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée au Sahel.

38. Il est essentiel de résoudre les crises politiques au Mali et au Burkina Faso afin de rétablir l'ordre constitutionnel dans ces deux pays le plus rapidement possible. À cet égard, je salue les efforts déployés par la CEDEAO et l'Union africaine pour que la transition se fasse dans le cadre d'un calendrier établi de manière consensuelle et j'exhorte les autorités de transition des deux pays à coopérer pleinement aux efforts régionaux en cours. La stabilité politique permettra d'accélérer les processus de réforme politique clés, notamment ceux prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les progrès du processus de paix au Mali sont essentiels à la stabilité dans la région.